



RAPPORT

Atelier sur la Gouvernance forestière organisé
le 17 septembre 2010 par la Plateforme des organisations de
la société civile gabonaise engagée pour la mise en œuvre
des éléments du plan d'action FLEGT



Brainforest : Quartier Ancienne Sobraga, Rue Multipress
BP : 23 749 Libreville
Tél : 44 53 52

Gabon

Septembre 2010

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
(Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/o64/EC)





RAPPORT

Atelier sur la Gouvernance forestière organisé
le 17 septembre 2010 par la Plateforme des organisations de
la société civile gabonaise engagée pour la mise en œuvre
des éléments du plan d'action FLEGT



Brainforest : Quartier Ancienne Sobraga, Rue Multipress
BP : 23 749 Libreville
Tél : 44 53 52

Gabon

Septembre 2010

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
(Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE L'ATELIER	5
I- Objectifs de l'atelier	6
I-a) Objectif général	6
I-b) Objectifs spécifiques	6
II- Méthodologie de mise en œuvre	7
LES DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS ET LEURS CONTENUS.....	9
I- Qu'est-ce que la gouvernance ?	10
I-a) Définition du concept :	10
I-b) Origine de la problématique :	11
I-c) Pourquoi la gouvernance ? :	11
I-d) Questions clé de la gouvernance:	11
I-e) Mots-clés de la gouvernance :	12
I-f) Caractéristique d'une bonne gouvernance :	14
I-g) Quelques limites de la gouvernance :	14
I-h) Relation gouvernance et décentralisation :	15
I-i) Contexte législatif et réglementaire à prendre en compte:	16
I-j) Rôle possible de la société civile en matière de gouvernance :	16
I-k) Actions prioritaires pour une implication efficiente de la société civile au processus d'amélioration de la gouvernance :	17
II- Gouvernance dans le secteur forestier gabonais :	18
II-a) Les principaux dangers qui menacent les forêts :	18
II-b) Les mesures prises au niveau national :	19
II-c) Les grands défis de la gouvernance forestière :	20
II-d) Quelques pistes de solutions pour les enjeux de gouvernance forestière :	21
III-Gouvernance forestière: Quelques initiatives sous-régionales et nationales.....	21
III-a) Le contexte international :	21
III-b) Les initiatives de la sous-région :	22
IV-Quelques grandes approches internationales de la gouvernance:	22
IV-a) La Déclaration du Millénaire des Nations Unies :	22
IV-b) B/ Sommets des Chefs d'État d'Afrique Centrale :	22
IV-c) Déclaration ministérielle sur AFLEG (2003) :	23
IV-d) Sommet mondial sur le Développement Durable Johannesburg 2002 :	23
IV-e) La Commission Européenne (CE) :	23
IV-f) Gouvernance selon la Banque Mondiale (BM).....	24
V- Pourquoi la gouvernance dans le FLEGT ?	25
VI-Annexes.....	26

CONTEXTE DE L'ATELIER

Cet atelier s'est tenu dans le cadre du Programme ACP-FLEGT de la FAO, relatif au renforcement des capacités des acteurs de la société civile en vue de l'accompagnement efficient des processus en lien avec le FLEGT et la négociation de l'APV.

Regroupée au sein d'une plate-forme, les organisations de la société civile gabonaise œuvrant pour la gestion durable des ressources naturelles ont organisé un atelier sur: La notion de Gouvernance Forestière. Cet atelier s'inscrivait dans le prolongement d'un programme de renforcement des capacités initié grâce à l'assistance technique du Programme ACP-FLEGT de la FAO.

I- OBJECTIFS DE L'ATELIER

Conformément aux termes de références de cet atelier, les objectifs poursuivis à travers cette activité étaient les suivants :

I-a) Objectif général

L'atelier visait à échanger avec les acteurs de la société civile gabonaise sur les éléments de la gouvernance dans le secteur forestier ; ceci en intégrant d'autres secteurs (environnement et aires protégées) conformément aux exigences du processus FLEGT.

I-b) Objectifs spécifiques

- *Présenter de manière générale le concept de gouvernance ;*
- *Présenter des initiatives nationales, sous-régionales et internationales en matière de gouvernance dans le secteur forestier ;*
- *Ressortir le rôle de la société civile dans la gouvernance ;*
- *Discuter/ échanger sur des expériences vécues par des membres de la société civile gabonaise en rapport avec des questions de gouvernance.*

Pour permettre l'atteinte des résultats, la facilitation des travaux a été assurée par deux consultantes en les personnes de Mmes Nathalie NYARE, Ingénieur forestier et Michelle NTOUGOU, juriste de l'Environnement.



Mmes Nathalie NYARE,
Ingénieur forestier



Michelle NTOUGOU,
Juriste de l'Environnement

II- MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

L'approche participative a été le modèle de mise en œuvre de cet atelier. Il s'agissait par cette approche, d'amener les acteurs de la société civile à prendre une part active aux différents échanges.

De ce fait, afin de mieux s'imprégner des questions qui sont en jeu dans la problématique de la gouvernance de façon générale et de celle des ressources naturelles en particulier, la logique itérative a prévalu.





LES DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS ET LEURS CONTENUS

I- QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE ?

Cette communication présentée par Mme NYARRE s'articulait sur les points suivants :

- ▶ Définition du concept ;
- ▶ Origine de la problématique ;
- ▶ Pourquoi la gouvernance ;
- ▶ Questions clé de la gouvernance ;
- ▶ Mots de la gouvernance ;
- ▶ Caractéristique d'une bonne gouvernance ;
- ▶ Quelques limites ;
- ▶ Relation gouvernance et décentralisation ;
- ▶ Contexte législatif et réglementaire à prendre en compte dans un contexte de gouvernance amélioré au Gabon ;
- ▶ Rôle possible de la société civile en matière de gouvernance ;
- ▶ Actions prioritaires pour une implication efficiente de la société civile au processus d'amélioration de la gouvernance ;

I-a) Définition du concept :

Avant tout approfondissement de la présentation, la facilitatrice a tenté de donner une définition claire et précise du concept de la gouvernance, thématique centrale de l'atelier.

À cet effet, on retiendra que le concept est polysémique. Qu'il a été abordé par plusieurs sciences sociales : économie, politique, sociologie etc. mais que toutes les acceptions se ramènent à la gestion ou à l'administration de la chose publique. Ainsi, la facilitatrice proposera tour à tour les vues suivantes en termes de définition de la gouvernance :

❑ Pour l'Union Européenne :

Font partie des principes de la gouvernance, les règles, les processus et les comportements qui influencent l'exercice des pouvoirs à un niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

❑ Pour Le Petit Larousse 2009 :

- **Gouvernance:** Action de gouverner; manière de gérer, d'administrer.
- **Gouverner :** Diriger politiquement ;exercer le pouvoir exécutif.

Pouvoir exécutif(ou gouvernemental):Chargédel'administrationdel'Étatetdeveilleràl'exécution des lois

I-b) Origine de la problématique :

L'origine de la problématique de gouvernance tient de plusieurs sources. On peut en effet citer :

- *Mauvaiseapplicationdeslois;*
- *Méconnaissancedesloisetrèglementsparlespopulationslocales;*
- *Déforestation;*
- *Dégradation des ressources animales et végétales;*
- *Perte de la biodiversité;*
- *Manque de capacités techniques et financières;*
- *Perte de revenus par l'État.*

Poursuivant son propos au terme de la mise en exergue des facteurs moteurs du problème de gouvernance dans les États, Mme NYARE a poursuivi en expliquant aux acteurs de la société civile pourquoi la gouvernance améliorée est importante.

I-c) Pourquoi la gouvernance ? :

La gouvernance est un mécanisme de stabilité.À travers sa mise en œuvre, les structuresutilisées etleur qualité garantissent:

- *D'obtenir lacohésionsocialeoudesconflitssociaux,*
- *Dusuccèsoudel'écheclududéveloppementéconomique,*
- *Delapréservationoudeladégradationdel'environnementnaturelet*
- *Durespectoudelaviolationdesdroitsdel'hommeetdeslibertésfondamentales.*

I-d) Questions clé de la gouvernance:

Venant à l'examen des pointsqui doivent alimenter les discussions sur la gou-

vernance, la facilitatrice a informé l'assistance de ce qu'ils s'articulent autour des 7 interrogations ci-dessous :

- *Qui dispose des informations clés ?*
- *Qui décide ?*
- *Qui a un pouvoir d'influence ?*
- *Comment les décisions sont-elles prises ?*
- *Qui en bénéficie ?*
- *Qui perd ?*
- *Qui rend compte ?*

Poursuivant son exposé, Mme NYARE a souligné à la société civile que c'est le sérieux et la détermination dont les différentes parties prenantes font montre pour apporter des réponses aux différents questionnements, qui détermine en seconde instance la qualité de la gouvernance.

I-e) Mots-clés de la gouvernance :

À côté des interrogations-clés, subsistent un certain nombre de mots-clés qui accompagnent et structurent les débats sur la gouvernance. Ces mots-clés, la conférencière les a relevés ainsi qu'il suit :

- *Responsabilité;*
- *Participation;*
- *Transparence;*
- *Imputabilité.*





Chacun des concepts ci-dessus implique un contenu pratique. En effet, a-t-elle poursuivi, la notion de responsabilité dans un contexte de recherche de la gouvernance améliorée, doit s'entendre par l'attitude de chaque partie prenante occupant ou assurant une fonction, à s'acquitter de cette tâche en mettant en avant l'intérêt supérieur de la communauté.

Quant à la participation, elle renvoie à deux notions : 1/ la première est l'idée que la gestion de la chose publique est fondamentalement collégiale et que ceci implique la contribution de tous. 2/ la seconde est que la notion même de participation traduit le devoir citoyen d'apporter sa pierre à l'édifice nationale.

Venant à la transparence, Mme Nyare a présenté ce concept comme étant un des socles moteurs de la gouvernance. En effet, le devoir de rendre accessible à tous l'information sur ce qui se fait, comment cela se fait, avec qui, pour quel objectif et pour quel résultat constitue assurément un gage de cohésion et de stabilité sociale.

Le dernier concept clé parmi les mots qui structurent la gouvernance c'est la notion d'imputabilité. Ici, la facilitatrice l'a présenté en mettant en avant l'obligation de rendre compte qu'il stipule. En effet, l'obligation de rendre compte est un principe de gouvernance. Il renforce la notion égalitaire et surtout l'idée que la souveraineté reste au peuple et non à ses délégués à des fonctions précises. L'imputabilité sur la voie de l'amélioration de la gouvernance, c'est rendre compte à la communauté des hommes, des actes et actions qu'on pose.

I-f) Caractéristique d'une bonne gouvernance :

Les caractéristiques de la bonne gouvernance ont également été abordées au cours de cet atelier. À cet effet, on aura retenu que les traits fondamentaux d'une bonne gouvernance sont établis comme ci-dessous, par la plupart des organisations multilatérales et même bilatérales.

Tableau indicatif des critères de bonne gouvernance :

LES CINQ PRINCIPES	LES PRINCIPES DES NATIONS UNIES SUR LESQUELS ILS SONT BASÉS
Légitimité et voix	Participation Recherche du consensus
Reddition de comptes	Obligation de rendre compte au public et aux intervenants institutionnels Transparence
Performance	Réactivité des institutions et des processus face aux intervenants Efficacité et efficience
Impartialité	Équité Primauté du droit
Orientation	Vision stratégique, comprenant le développement humain et les complexités historiques, culturelles et sociales

I-g) Quelques limites de la gouvernance :

Malgré le caractère précis des indicateurs de bonne gouvernance présentés ici, la facilitatrice a attiré l'attention des acteurs de la société civile sur ce que ces indicateurs présentent tout de même un coefficient de limite, fut-il résiduel selon les appréciations qu'en font les spécialistes du développement.

Aussi, les aspects suivant ont été présentés pour servir de limites objectives à

la problématique de la gouvernance :

- «Aucun principe n'est absolu». La plupart entrent en conflit avec d'autres à un point ou à un autre, et il faut donc de la mesure et du jugement dans leur application.
- Le contexte social (histoire, culture et technologie) sera un facteur important dans l'établissement de cette mesure et dans l'application pratique des principes.
- Dans l'application des principes, les complexités abondent : c'est effectivement dans les menus détails que surgissent les difficultés.
- Les principes de la gouvernance ont en même temps des fins et des moyens, et concernent autant les résultats du pouvoir que les conditions de son exercice." (Institut sur la gouvernance, avril 2002)

I-h) Relation gouvernance et décentralisation :

Concernant les liens possibles entre la gouvernance et la décentralisation, les membres de la société civile ont appris :

- que la décentralisation est une forme d'expression de la gouvernance, parmi plusieurs modèles d'exercice du pouvoir ;
- Que la spécificité de la décentralisation réside dans le transfert par le pouvoir central à des collectivités locales, d'une partie des prérogatives constitutionnelles qui lui étaient anciennement dévolues.

Venant au cas spécifique de la gouvernance des ressources naturelles, il s'agirait notamment d'un mécanisme participatif qui implique toutes les parties pre-



nantes au processus de gestion de ces dernières. Ainsi la bonne gouvernance des ressources naturelles se traduit par :

Le Transfert des pouvoirs, des fonctions et des compétences de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles à des instances locales, collectivités locales, organisations de la société civile, populations locales.

Toutefois a souligné la facilitatrice, pour que ce transfert de pouvoirs et compétences se fasse et produise les résultats escomptés, il y a lieu :

- *que la représentation locale soit une représentation locale légitime et légalement responsable ;*
- *que les domaines de prise de décisions spécifiques soit bien identifiés.*

I-i) Contexte législatif et réglementaire à prendre en compte:

Le contexte législatif et réglementaire à prendre en compte car susceptible d'influencer le processus d'amélioration de la gouvernance a été également abordé. La présentation faite sur ce point précis s'est appuyée à mettre en évidence les faits indéniables suivant :

- *Il existe une législation forestière favorable à la gestion durable des forêts;*
- *Cette législation connaît un faible niveau d'application de ses lois;*
- *Nécessité de concilier des formes de légalité et de légitimité non encore affirmées et parfois en opposition à la législation et la réglementation formelle du code forestier et de certaines lois du secteur de l'environnement ;*
- *Insuffisance des moyens techniques, humains, et financiers pour la mise en application effective d'une gestion rigoureuse du domaine forestier.*

I-j) Rôle possible de la société civile en matière de gouvernance :

Venant au rôle possible de la société civile dans le processus d'amélioration de la gouvernance, la facilitatrice a énuméré ce qui suit :

- *Dénoncer les mauvaises pratiques;*
- *Mettre leur expertise et savoir-faire à la disposition de l'État (appui technique);*



- *Initier et mettre en œuvre des projets et des programmes d'appui aux populations locales et autochtones.*

I-k) Actions prioritaires pour une implication efficiente de la société civile au processus d'amélioration de la gouvernance :

Au-delà de l'exercice du rôle ci-dessus présenté, l'autre aspect sur lequel a porté la réflexion c'est notamment de définir des actions prioritaires pour une implication efficiente de la société civile au processus d'amélioration de la gouvernance.

À ce titre, les actions prioritaires ci-dessous ont été listées :

- *Représentation des ONG dans les institutions publiques de gouvernance forestière;*
- *Mesures réglementaires garantissant la représentation des ONG dans les structures de négociation, d'exécution et de suivi-évaluation (par ex. des accords de partenariats volontaires);*
- *Mise à la disposition des ONG d'informations relatives à l'exploitation forestière illégale et au contentieux forestier;*
- *Développement d'expertises techniques au sein des ONGs;*
- *Capacités internes à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de projets, programmes.*

II- GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR FORESTIER GABONAIS :

Après le passage en revue des généralités sur la notion de gouvernance, la seconde communication de l'atelier, plus centrée sur l'examen de la situation de la gouvernance dans le secteur forestier gabonais a été présenté également par Mme NYARE.

Cette communication avait pour but de mettre en exergue les caractéristiques de la gouvernance forestière dans notre pays. À cet effet, la facilitatrice a articulé son exposé autour de quatre grandes sous-thématiques :

- *Les principaux dangers qui menacent les forêts ;*
- *Les mesures prises au niveau national ;*
- *Les grands défis de la gouvernance forestière ;*
- *Quelques pistes de solutions pour ces enjeux de gouvernance forestière.*

II-a) Les principaux dangers qui menacent les forêts :

Au titre des dangers qui menacent le secteur forestier, les membres de la société civile retiendront :

- *Déforestation;*
- *Dégradation par appauvrissement en espèces animales et végétales;*
- *Conversion des terres;*





- *Pratiques agricoles inadaptées;*
- *Exploitation forestière illégale;*
- *Exploitation abusive et illégale des ressources naturelles (pétrole, mines...)*

II-b) Les mesures prises au niveau national :

Au regard des dangers qui pèsent sur le secteur forestier, des interrogations se sont faites sur les mesures d'atténuations concrètes mise en œuvre par les pouvoirs publics aujourd'hui.

À ce niveau, on retiendra que l'État a mis en place un cadre institutionnel que matérialise le Ministère des Eaux et Forêts, et que ce cadre institutionnel a été doté d'un certain nombre de cadres d'orientation politiques tels que :

- *Les programmes: Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT), Plan National d'Action Environnementale (PNAE), Programme Forêt-Environnement (PFE), Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE)...*
- *Les cadres de concertation: Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), Conseil climat, Comité de gestion des parcs nationaux, Haut conseil des parcs nationaux...*
- *Adoption de politiques: Lettre de politique générale/sectorielle, Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP)...*
- *Adoption de lois: code forestier, loi relative aux parcs nationaux...*
- *Signature de conventions internationales.*

Malgré les mesures prises pour garantir le développement du secteur forestier, les séminaristes ont relevé l'existence de grands défis pour la gouvernance dans ce dernier.

II-c) Les grands défis de la gouvernance forestière :

- Les principaux défis de la gouvernance dans le secteur forestier peuvent se décliner ainsi qu'il suit :
- Prise en compte des paramètres liés à tous les besoins d'occupation d'espaces dans le découpage des domaines forestiers (plans de zonage).
- Découpage des domaines forestiers
- Prise en compte des intérêts de toutes les populations dans l'exercice de leurs droits d'usage :
- Dans les concessions forestières et les parcs nationaux
- Conciliation des droits légaux et légitimes ;
- Valoriser de façon optimale les produits forestiers ligneux et non ligneux (développement d'un secteur industrielle réellement dynamique autour de la filière bois) ;
- Lister et promouvoir pour chaque région forestière les produits forestiers non ligneux (PFNL) majeurs ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale et des plans d'actions (ex : PSFE ; mécanisme FLEGT...) ;
- Définition d'une fiscalité plus incitative et facile de collecte ;
- Établissement des liens fonctionnels entre la conservation et la gestion durable de la biodiversité dans les aires protégées et les espaces de production ;
- Intégrer les considérations environnementales dans toutes les activités industrielles ;
- Arrêt de l'illégalité dans les activités forestières ;
- Clarifier la notion de la chasse (braconnage, chasse traditionnelle...) ;
- Renforcer les capacités des membres de la société civile pour leur implication effective dans la gestion durable des ressources forestières ;
- Implication de la société civile dans la gestion forestière aux côtés de l'administration ;
- Fonctionnement des cadres de concertation nationaux ;
- Fonctionnement des cadres de concertation locaux ;
- Mise en œuvre des conventions internationales et des directives sous-régionales ;
- Etc.

Au terme de cette identification, le souci d'atténuer tous ces défis a conduit la société civile à proposer des pistes susceptibles d'être des solutions.

II-d) Quelques pistes de solutions pour les enjeux de gouvernance forestière :

Les solutions possibles au défi de la gouvernance dans le secteur forestier, peuvent être classifiées de la façon suivante:

- *Application effective des lois et règlements forestiers;*
- *Nécessité de mener une réflexion sur la gouvernance participative à la gestion durable des ressources;*
- *Développement des alternatives économiques locales propres permettant d'optimiser les bénéfices et les valeurs des ressources forestières;*
- *Nécessité de faire fonctionner les cadres de concertation (nationaux et locaux)*

III- GOUVERNANCE FORESTIÈRE: QUELQUES INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES ET NATIONALES

La troisième présentation a porté sur un état des lieux des initiatives de gouvernances mises en œuvre dans la sous-région par les organismes sous-régionaux de coopération, ainsi que quelques initiatives nationales dans ce domaine.

III-a) Le contexte international :

La facilitatrice Mme NYARE, a commencé par rappeler que les grandes amorces sous régionales de la problématique de la gouvernance se sont faites dans le cadre d'un contexte internationale favorable à la promotion d'une nouvelle façon de gérer la chose publique dans le monde.

En effet, a-t-elle soulignée, c'est tour à tour à la faveur: 1/ du Sommet mondial de la Terre à Rio en 1992; 2/ le Sommet des Chefs d'État d'Afrique Centrale en 1999 à Yaoundé, lequel aboutit sur la déclaration dite de Yaoundé portant : sur la conservation et la gestion durable des forêts ; 3/ le Sommet mondial de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002 sur le développement durable, que la notion et surtout les principes de la bonne gouvernance, sont affirmés avec force comme caractéristiques de gestion efficiente des ressources des États dans le cadre de la lutte contre le sous-développement.

III-b) Les initiatives de la sous-région :

Grâce à l'exposé, on aura retenu que les initiatives sous-régionales en matière de gouvernance sont les suivantes :

- 2003: *Conférence Ministérielle sur l'Application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) ;*
- *Déclaration ministérielle sur l'AFLEG ;*
- 2005: *Adoption du plan de convergence de la COMIFAC*
- *Plan d'opérationnalisation par pays ;*
- 2010: *Ateliers sous-régional de validation des directives sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion des forêts d'Afrique centrale.*

L'ensemble des initiatives ici présentées sont en adéquation avec les visions internationales ci-après, et contribue à donner de la gouvernance une perception claire et précise.

IV- QUELQUES GRANDES APPROCHES INTERNATIONALES DE LA GOUVERNANCE:

IV-a) La Déclaration du Millénaire des Nations Unies :

Elle proclame que la création d'un environnement propice au développement et à l'éradication de la pauvreté dépend, entre autres choses:

- *d'une bonne gouvernance dans chaque pays ;*
- *d'une bonne gouvernance à l'échelle internationale et ;*
- *de la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux.*

IV-b) B/ Sommets des Chefs d'État d'Afrique Centrale :

- 1999: *Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts ; Engagement politique au plus haut niveau en vue d'enrayer le grand braconnage et les autres activités illégales en forêt ;*
 - → **Mise en place du Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;**
- 2005: *Adoption du plan de convergence dont l'axe 5.4 parle de lutter contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage ;*

- → Mise en place de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (signature du Traité) ;

IV-c) Déclaration ministérielle sur AFLEG (2003) :

- *Déclaration politique de haute importance qui souligne l'importance des réformes institutionnelles et administratives relatives à AFLEG et prend des engagements (11) dont notamment l'« Intégration de l'application des lois et de questions de gouvernance dans les programmes forestiers nationaux » ;*
- *Liste des mesures terminant la Déclaration et portant sur sa mise en œuvre au niveau national, le renforcement des capacités, l'information, l'application des lois et le suivi, les marchés et le commerce, etc.*

IV-d) Sommet mondial sur le Développement Durable Johannesburg 2002 :

Adoption d'une déclaration politique et d'un plan de mise en œuvre incluant des éléments d'AFLEG, portant notamment sur :

- *Production et consommation durables ;*
- *Responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise ;*
- *Notion d'imputabilité ;*
- *Intégration des coûts environnementaux et utilisation d'instruments économiques ;*
- *Gestion des ressources naturelles de base et réduction des pertes de biodiversité ;*
- *Prise des mesures immédiates en faveur de l'application des lois forestières et contre le commerce illicite des produits forestiers.*

IV-e) La Commission Européenne (CE) :

La CE tend à définir des voies concrètes pour notamment :

- *Renforcer la capacité de gouvernance et accroître l'appropriation des pays-partenaires en ce qui concerne l'élaboration des programmes de réformes pertinents ;*
- *Renforcer les partenariats de développement sur une base nationale ou régionale afin de parvenir à coordonner les priorités des donateurs et les programmes des pays partenaires grâce au dialogue stratégique et d'assurer la-*

- complémentarité entre les bailleurs de fonds ;*
- *Contribuer à la protection des droits de l'homme et à la promotion de la démocratie, d'une bonne gouvernance et de l'État de droit ;*
 - *Établissement et fonctionnement d'"institutions" (comprises non pas tant comme des « organisations », mais plutôt comme des "règles du jeu"), qui définissent les différents acteurs et leurs prérogatives aussi bien dans la coopération en faveur des objectifs de la collectivité que dans la résolution des conflits susceptibles de se produire ;*
 - *Ces institutions peuvent donc être des politiques matérielles, des procédures publiques, voire des attitudes spontanées ;*
 - *Une bonne gouvernance est un ensemble d'institutions de ce type, qui sont efficaces, transparentes et légitimes.*

IV-f) Gouvernance selon la Banque Mondiale (BM)

À côté des autres organismes de coopérations multilatérales, la Banque mondiale aussi a défini son approche de la question de la gouvernance. À ce sujet on peut retenir :

Que la gouvernance du point de vue de cette institution, a un caractère pluridimensionnel.

Un système de gouvernance se compose en effet d'une large gamme de processus, de systèmes, d'organisations et de règles (c'est-à-dire d'institutions) qui sont employés du « côté de l'offre » par la fonction publique, et du « côté de la demande » par les institutions de surveillance ne relevant pas du pouvoir exécutif, et par les citoyens pour tenir la fonction publique comptable de ses résultats.

En fonction de l'objectif recherché, la BM utilise des indicateurs qui diffèrent. Ainsi, lorsqu'il s'agit des résultats globaux, elle recourt à des indicateurs généraux qui permettent :

- *De suivre les résultats globaux du système (comme l'Indice de perception de la corruption de Transparency International) ;*
- *De mieux suivre les réalisations globales, comme la croissance ;*

V- POURQUOI LA GOUVERNANCE DANS LE FLEGT ?

Répondre à la problématique du rôle de la gouvernance dans le processus FLEGT a été une autre articulation de l'atelier.

À ce propos, la société civile a appris que la commission Européenne a élaboré le « Livre blanc de la gouvernance européenne ». Que ce dernier définit la Gouvernance européenne comme étant un ensemble de règles, processus et comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs à un niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

Le Livre blanc soutient que l'UE doit « chercher à appliquer les principes de bonne gouvernance à ses responsabilités mondiales et qu'elle devrait chercher à accroître l'efficacité et les compétences d'exécution des institutions internationales ». En outre elle doit contribuer à améliorer le dialogue avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays tiers lors de l'élaboration de propositions politiques qui revêtent une dimension internationale.

À ce titre, dans le domaine spécifique du FLEGT, l'UE soutient :

- Une meilleure gouvernance et un renforcement des capacités des parties prenantes pour mener la lutte contre l'exploitation illégale du bois ;
- La mise en œuvre des accords de partenariats volontaires avec les pays producteurs, afin d'empêcher l'entrée en UE du bois illégal ;
- La réduction de la consommation du bois illégal au sein de l'UE et la réduction des investissements de nature à favoriser l'exploitation illégale ;



VI- ANNEXES

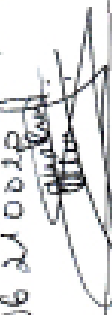


Libreville, le 17 Septembre 2010

LISTE DE PRESENCE

Atelier National sur la Gouvernance et l'Application des lois dans le secteur forestier pour les acteurs de la Société Civile Gabonaise

N°	Nom (s) et Prénom (s)	Organisation/Fonction	Signature
1	OBIANG ANGWE Paul	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières IRAF Libreville	
2	YEMBI Paulin	CADDE	

3	MAARÉ Nathalie	Consultante	
4	KOUNBA-KOUNBA Guy	FOGAPED	
5	KOUNBA HUBERT AIDÉ	E.S.F	
6	HIGAHITH-Thérèse Thierry	E.S.F	 Higahith Thérèse
7	PARÉ ONA FIANSONI	S.E. Brainforest	
8	Sylvain NZE NGUEMA	DGEF/MINEF	adouma.2008@gmail.com 07.36.66.26. 
9	DORÉ JOSEPH MARZKA	DIJOHBI	05.26.52.95 
10	YANNICK FAUSTHER AWORÉ	Ami Du Pampolin	06.21.00.12 

Rapport atelier sur la Gouvernance forestière organisé le 17 septembre 2010
par la Plateforme des organisations de la société civile gabonaise engagée pour la mise
en œuvre des éléments du plan d'action FLEGT

11	Narcisse MINTSA IM ABA'IA	FENSED	07 28 35 09 - 06 12 78 77 narcissemintsa@yahoo.fr
12	Régis Mickala	Sauvons la Planète	07 20 28 59 sauvonslaplanete@yahoo.fr
13	Bella Françoise Coude	Conscience B. Environnement	07. 84. 43. 16 BellaFrancoise@yahoo.fr Ya l'wo. F.A.
14	ENTONNE ONDO ALAIN	H2O Gabon de l'énergie provinciale Estuaire	engoneondo@yahoo.fr el: 07. 43. 34. 07 Alain Et
15	Patrick Emery Akene	H2O Gabon. Fimboul (vallon Ntem)	07. 13 88 30 / 06 20 68 47 Patrick
16	NDEMBET Ladoukas Béatrice	MU'YESSI Environnement Pdt	07. 87. 37. 85 ladoukasndemba@gmail.com
17	Hapihi Karen Axelle	BRAINFORREST	06 60 59 57 mapthk@gmail.com
18	TESSE Lydie	FOVIGENA	Lydie

19	Mouguiana Jean Paul	IRARU - IBOZI	
20	EDANE Olive	Direction Générale de l'Éducation populaire.	
21	IBOUANGA belphie	Coordinateur Général DRG - IVAREU - IBOZI	
22	NGUENA ALAGO Freddy	IBONGA	
23	MOUGHOLA ASSOUMOU Danielle Diane	Brainforest.	
24	AZIZET Dallia Anielle	Brainforest	
25	ZAE BAME Rachèle	Brainforest/Point focal FLEGT	
26			

Rapport atelier sur la Gouvernance forestière organisé le 17 septembre 2010
par la Plateforme des organisations de la société civile gabonaise engagée pour la mise
en œuvre des éléments du plan d'action FLEGT



Programme d'appui relatif à l'application
des réglementations forestières, à la gouvernance
et aux échanges commerciaux pour les pays
d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique



Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement

